

Département de l'AIN Canton de CHATILLON SUR CHALARONNE Commune de MOGNENEINS	DELIBERATION de la Commune de MOGNENEINS  <b><u>2019.09.08</u></b>	<p style="text-align: center;"><b>ANNEE 2019</b></p> <p style="text-align: center;"><i>Objet</i> : <b>Convention d'utilisation du terrain du Paqui</b></p>
<p>Le douze septembre deux mille dix neuf</p> <p>Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Pierre CHAMPION, Maire.</p> <p><u>Présents</u> : MM. Michel AUBRUN, Sandrine BOUDIGUES, Franck CALAS, Thierry CHABANON, Jean-Pierre CHAMPION, Lionel GENTIT, Philippe MABRU, Elisabeth PASSOT, Didier REY, Jocelyne ROLLET, Gérard SZYNDRALEWIEZ, Nathalie VERNUS-PROST <i>formant la majorité des membres en exercice</i></p> <p><u>Excusés</u> : MM. Marie-Pierre GINTRAND, Eric DE CLAVIERE, Mélusine PILLOUD donne pouvoir à Franck CALAS</p> <p><u>Secrétaire de séance élue</u> : Jocelyne ROLLET</p> <p>Date convocation : 7 septembre 2019  Membres en exercice : 15                    Présents : 12                    Votants : 13  ***</p> <p>Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer</p>		

M. le Maire explique que plusieurs demandes de location du terrain du Paqui ont été émises. Il demande l'accord aux membres du conseil pour mettre en location une partie du terrain (ancien terrain de tennis). Celui-ci serait loué uniquement aux habitants de la commune durant les mois de juillet et août. Une délimitation matérialisée du terrain sera faite par les employés communaux. Le prix proposé est de 150 € le week-end (terrain + wc). La consommation électrique viendra en sus après relevé du compteur électrique.

Un contrat de location sera fait entre les deux parties.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité

- **ACCEPTE** le tarif de location énoncé ci-dessus.
- **ACCEPTE** le modèle de contrat.
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer tout document concernant ces locations.

Les membres du conseil acceptent à l'unanimité cette proposition de location et autorise M. le Maire à signer tout document s'y rapportant.

